

Contact Nature



LA LETTRE D'INFORMATION ET D'ACTUALITE DE LA
FEDERATION DEPARTEMENTALE FNE 90
CONTACT NATURE N°52 - FEVRIER 2018

Sommaire du numéro

Page 1: Pollution de l'air

Page 2: Nourrir le monde – le loup

Page 3 : Plaidoyer pour la survie des corvidés

Page 4 : Crues et inondations
Déforestation – Pollution de la Savoureuse

Page 5 : Dernières nouvelles - Suite

Page 6 : BURE, Evacuation musclée

Bulletin d'adhésion



FNE 90

Siège social : 132 avenue Jean Jaurès – 90000 Belfort

Téléphone : 09 51 19 58 80
09 54 39 55 51

Courriel : contact@fne90.fr
fne90@fne-bfc.fr

Rédaction, publication, conception et réalisation : Gérard Groubatch

Aire urbaine: revoici la pollution de l'air

Dès le 1^{er} anticyclone de l'année, tombe la 1^{ère} mise en garde contre une baisse sensible de la qualité de l'air sur l'ensemble de l'aire urbaine.

Du fait de la présence d'inversions de températures bloquant les polluants au niveau des agglomérations notamment, la qualité de l'air s'est fortement dégradée. Les niveaux de particules fines sont élevés et devraient dépasser le seuil de recommandation sur le Territoire-de-Belfort, le Doubs et la Haute-Saône. Compte-tenu des conditions météorologiques prévues, journées ensoleillées et températures fraîches, les particules dans l'atmosphère devraient continuer de s'accumuler. Les personnes sensibles (femmes enceintes, enfants, personnes de plus de 65 ans, asthmatiques, etc.) sont invitées à limiter les activités physiques et sportives autant en plein air qu'à l'intérieur.

Plus généralement, il est demandé de limiter l'usage des engins à moteur thermique ; de privilégier les modes de déplacement non polluants ou en commun ; de différer les déplacements non indispensables ; de réduire sa vitesse de 20 km/h hors agglomération ; de limiter les travaux nécessitant l'usage de solvants. Dans le Territoire de Belfort, la seule «contrainte» est la limitation à 90 km/h de la vitesse sur l'autoroute A36, vitesse bien peu respectée, malheureusement, par les automobilistes.

La Commission européenne donne une dizaine de jours à la France et huit autres pays, « mauvais élèves en matière de qualité de l'air », pour présenter de nouvelles mesures. Faute de quoi, ils seront renvoyés devant la justice.

Le ministre français de la Transition écologique et solidaire Nicolas Hulot assure vouloir « inverser la tendance rapidement ». « Il n'y a pas de solution miracle, c'est un ensemble de mesures. Il faut de l'incitatif, du dissuasif, des mesures d'accompagnement, des mesures de moyen terme pour développer le vélo, les transports doux, inciter au covoiturage et pas seulement du punitif », a-t-il expliqué à l'issue de la réunion.

Pas d'obligations dans ces recommandations !

La cours de justice de l'union européenne vient de rendre son avis : la Pologne n'a pas mis en place les mesures nécessaires pour respecter les seuils réglementaires européens en ce qui concerne la pollution de l'air. En 2015, l'Italie a été condamnée à payer 1 milliard d'euros pour les même raisons.

Le 15 Mars la CJUE se prononcera sur le sort de la France.



CRUES ET GRAVES INONDATIONS

Fin mai 2016, une grande partie de la France avait été touchée par des précipitations abondantes engendrant des inondations importantes, notamment en région parisienne. A peine deux ans après, le même scénario se reproduit : des précipitations record couplées avec **une occupation du sol de plus en plus artificielle et imperméable**. Le Gouvernement français vient de reconnaître 275 communes en état de catastrophe naturelle. Un aveu d'impuissance face à une gestion irresponsable de notre territoire.



Cette nouvelle catastrophe "naturelle" s'explique par d'importantes précipitations alors qu'en moyenne sur le pays, la pluviométrie a été excédentaire de plus de 80 % selon [Météo-France](#) qui indique que les mois de décembre et janvier ont été marqués par la succession de passages perturbés. Les cumuls de précipitations ont ainsi atteint des niveaux exceptionnels sur une grande partie du pays. **Il n'avait jamais autant plu depuis 50 ans dans les régions Alsace, Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté, Limousin et Rhône-Alpes.....**

DEFORESTATION A OUTRANCE

Une nouvelle enquête a révélé que **les grandes entreprises du chocolat financent une crise environnementale en Afrique de l'Ouest en achetant dans cette région des fèves de cacao issues de cultures illégales**.

Ferrero et Mondelez (qui possède Milka et Oreo) **s'approvisionnent en fèves provenant de zones protégées et de parcs nationaux** de Côte d'Ivoire et du Ghana et participe ainsi à la destruction de la forêt tropicale par le biais de la production de cacao.

Si cela continue, la totalité de la forêt tropicale pourrait disparaître dans 13 ans seulement.

En outre, cette crise a une incidence considérable sur la faune locale : les chimpanzés sont chassés de leur habitat, et **alors que le pays abritait autrefois des dizaines de milliers d'éléphants, il n'en reste plus aujourd'hui que quelques centaines.**

40 % de la production mondiale de cacao provient de Côte d'Ivoire, **tandis que la moitié de l'approvisionnement mondial est contrôlé par seulement trois entreprises** : Cargill, Olam et Barry Callebaut.



Cette déforestation est principalement due à la culture du cacao

CARRIERE DE LEPUIX : NOUVELLE POLLUTION DE LA SAVOUREUSE



Malgré les dispositions récentes de l'arrêté préfectoral n°90-2016-11-30-002, et notamment des dispositions du chapitre IX, les pollutions de la Savoureuse continuent... On constate bien que les bassins de stockage des eaux de ruissellement et de traitement des eaux de procédés sont nettement insuffisants. Cette pollution est arrivée le dimanche 28 janvier 2018 et serait passée inaperçue si un habitant n'avait fait quelques photos de **cette nouvelle inconséquence de « l'auto-surveillance »** des dirigeants de la carrière et, disons-le clairement, des services de la Préfecture.

PLAIDOYER POUR LA SURVIE DES CORBEAUX FREUX ET DES CORNEILLES

Madame la Préfète,

Je viens de prendre connaissance de votre projet d'arrêté préfectoral autorisant une lutte collective contre les corvidés classés nuisibles sur les territoires couverts par le Groupement de défense contre les organismes nuisibles (GDON), par piégeage, jusqu'au 31 juillet 2018, dans le département du Territoire de Belfort, de la Haute-Saône et du pays de Montbéliard ; **la destruction des corneilles noires et des corbeaux freux est ainsi reconduite périodiquement, et ce sans justification précise des dommages causés, ni limitation du nombre de corbeaux freux et de corneilles noires à prélever, et qui plus est, notamment durant la période nidification.**

Les chasseurs, eux-mêmes, constatent très sérieusement tous les ans que « *le nombre de corbeaux augmentent* » et que les « *dégâts sont considérables* ». Ainsi ils démontrent eux-mêmes que les tirs et piégeages des années précédentes n'ont rien changé et n'ont servi à rien. Depuis longtemps, on sait que la lutte par tirs et piégeages contre des espèces prolifiques telles que les corvidés ou les renards est de la peine et du temps perdu. Dès que les espaces et territoires sont « libérés » la fécondité de ces espèces augmente et les jeunes survivent mieux, donc les problèmes subsistent.

Les tirs à proximité des nids en mai-juin, les jeunes qui meurent de faim, les blessés utilisés comme appelants dans les cages-pièges, sans parler du poison, est-ce acceptable ? Les pièges utilisés sans respect de la réglementation, sans souci de la souffrance infligée aux animaux, et en détruisant involontairement des espèces protégées, est-ce tolérable ? Ce classement en catégorie « nuisible » et ces formes de lutte ne constituent pas des réponses adaptées. On ne pense plus que pendant le reste du temps, ces corvidés ont consommé des vers blancs, des campagnols et autres petite bestioles.....

Il faut bien évidemment réagir, en gardant à l'esprit que cela revient à lutter contre la nature !



© J.Fouarge



La 1^{ère} réponse est la lutte collective : Plus de décharges, de détritits et nourrissage de toutes sortes. Supprimer le nourrissage hivernal constitué par les dizaines de tonnes de viscères de sangliers et de cervidés et par la plupart des milliers cadavres de renards abandonnés dans la nature par les chasseurs. Les cadavres des animaux blessés et jamais retrouvés permettent déjà à pas mal de corbeaux de survivre sans problèmes. Eviter certaines méthodes de culture qui favorisent ces oiseaux. Les corbeaux sont attirés par les larves ramenées en surface par le labour : il faut écraser les mottes, semer un peu plus tard. Tous les semis du secteur doivent être réalisés le plus simultanément possible et en enterrant suffisamment la semence (environ 4 à 5 cm)

la 2^{ème} réponse est l'effarouchement, cris de détresse, pétards, épouvantails.

Le piégeage des corvidés, réalisé à l'aide de cages à corbeaux, attire inmanquablement les prédateurs tels que les rapaces. Buses, éperviers, autours des palombes, parfois grands ducs.....sont évidemment relâchés, après des heures, mais souvent en mauvais état (blesses, yeux crevés...)

Pour toutes ces raisons, FNE 90 s'oppose fermement à l'application de cet arrêté préfectoral autorisant la destruction de corneilles noires et de corbeaux freux.

« Les plus grandes épreuves auxquelles le Monde aura à faire face dans les années à venir seront la surpopulation, le manque de ressources (eau, matières premières, pétrole...), des pandémies de toutes sortes de maladies connues et nouvelles, des pollutions de toutes sortes (chimiques, air, eau, alimentation...) »

Albert Einstein

NOURRIR LE MONDE !

Manger sainement est devenu, en seulement quelques décennies, un véritable défi quotidien. Sous le prétexte fallacieux de "devoir nourrir tout le monde", l'agriculture est devenue un business, une production industrielle qui n'a qu'un seul objectif : le rendement maximal, peu importe les conséquences et la qualité nutritive. Outre le gâchis alimentaire et la pollution généralisée de l'environnement, c'est notre santé qui est en première ligne lorsque nous ingérons des fruits et légumes bourrés de pesticides. Un bon conseil : éviter les fruits et légumes les plus contaminés et les préférer sous le label de l'agriculture biologique

Pour différentes raisons (prix, disponibilité, production française...), il n'est pas toujours évident de se nourrir exclusivement de fruits et légumes issus de l'[agriculture biologique](#).

Dans l'idéal, manger sainement des fruits et légumes impliquent qu'ils soient issus : d'un potager sain et naturel ou d'une agriculture biologique ; d'une production française locale, au moins pour les fruits et légumes non tropicaux.

LE LOUP

Comme au Moyen-âge, la chasse aux loups continue en France, au mépris de la biodiversité, de la loi, et de l'avis des Français. Ainsi, dès 2015, le Ministère de l'écologie a publié deux arrêtés fixant les conditions de tirs et le nombre de loups pouvant être tués chaque année. Cette mesure, reconduite en 2017 et confirmée dans le nouveau plan 2018-2023, entérine une politique de destruction dictée par les lobbies agricoles et de la chasse. Plusieurs associations de défense des animaux et de l'environnement demandent le retrait de ces arrêtés et portent plainte contre la France, alors que plus de cent loups, dont des louveteaux, ont déjà été abattus.



En France, depuis le début des années 1990, le loup recolonise naturellement des territoires d'où il avait été chassé il y a un siècle. C'est naturellement et sans intervention humaine que le loup est revenu en France à partir de la population préservée d'Italie précise France Nature Environnement. En mars 2017, **la population française de loups est estimée à moins de 350 individus**. Une population faible mais qui a doublé en 4 ans avec une présence qui s'étend géographiquement et concernait 33 départements fin 2016.... [Plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage 2018-2023](#)

L'occasion de relire partiellement la chronique de Nicolino: "[José, touche pas au loup!](#)"

Loup y es-tu ? Oui, le loup est revenu sur le plateau du Larzac, et menace les brebis. Emoi médiatique (local). Du coup, José Bové en personne s'est rangé parmi ceux qui préconisent de "tirer sur le loup". Faut pas exagérer, José ! s'exclame Fabrice Nicolino. L'animal est sanctuarisé, notamment par la directive habitat européenne, transcrite dans le droit français. Quant à l'argument du pastoralisme, garant de la biodiversité, avancé par les anti-loups ? Les ennemis de la biodiversité ne sont pas forcément où on pense. "*Il y a davantage de diversité floristique sur les pistes de ski, que dans des zones surpâturées par les brebis*" assure Nicolino. Le débat est lancé.

AUX DERNIERES NOUVELLES :

Libre-échange : la Commission européenne brade l'élevage. Alors que le président Macron appelait la Commission européenne à "une pause" dans la signature de traités de libre-échange en octobre 2017 lors d'un Conseil européen, c'est l'inverse qui se produit. Fin janvier, la Commission européenne proposait aux pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Vénézuéla, Bolivie) d'autoriser l'exportation de 100 000 tonnes de viande bovine haut de gamme dans l'Union européenne, sur un marché de 500 000 tonnes.

Alimentation : la logique de la Commission européenne (suite). Les éleveurs sont évidemment vent debout contre la signature de traités de libre-échange qui les sacrifient. Mais la Commission explique que ce qu'ils perdront en raison de la concurrence avec les pays du Mercosur, ils le regagneront en exportant vers la Chine, le Japon ou les Etats-Unis... C'est à dire l'exact opposé des circuits courts et de la logique "produire localement, consommer localement".

Démocratie : la disparition des Parlements nationaux (fin). Pour éviter toute opposition d'un Parlement national ou régional, la Commission européenne n'a laissé dans le projet de traité **Mercosur** que les dispositions concernant le volet commercial, dont le Traité de Lisbonne accorde la compétence exclusive aux institutions européennes. Dès lors, le Parlement européen peut voter seul sur le projet de traité avec le Mercosur, évitant ainsi tout blocages d'un des pays membres de l'Union européenne comme la France par exemple...

SUITE

Actualités 1. Santé. Glyphosate : les Etats-membres de l'Union européenne votent une autorisation pour cinq ans, Emmanuel Macron annonce trois ans pour la France.

Le feuilleton aura duré deux ans et aura connu un ultime rebondissement le 27 novembre : l'Allemagne a changé d'avis et s'est prononcée en faveur du glyphosate, ce qui a fait basculer le vote des Etats-membres. Le président français a immédiatement annoncé que le glyphosate serait interdit "au plus tard" dans trois ans en France, le temps de mettre en oeuvre "des alternatives". Sans préciser "biologiques", laissant la porte ouverte au remplacement du pesticide par un autre.

Actualités 2. Mexique. Le président crée la plus vaste réserve marine d'Amérique du Nord Connue pour être l'équivalent des Galapagos pour l'Amérique du Nord, l'archipel volcanique des Revillagigedo est désormais classé parc national par décret du 25 novembre et protégé de la pêche, de toutes les industries extractives et de toute nouvelle construction d'hôtels sur 150 000 km².

Actualités 3. Novembre: l'Inde, l'Italie et l'Irlande interdisent les animaux sauvages dans les cirques. Exhiber des ours, panthères, tigres, lions, éléphants... est désormais interdit par une quarantaine de pays dans le monde, en raison des mauvais traitements systématiques qui ont été constatés.

Les grandes épidémies meurtrières ont disparu. Elles ont toutes été remplacées par une seule : la prolifération des êtres humains eux-mêmes. La surpopulation constitue une sorte d'épidémie lente et irrésistible, inverse de la peste et du choléra. On peut seulement espérer qu'elle s'arrêtera d'elle-même, une fois repue de vivants, comme le faisait la peste, une fois repue de cadavres. Le même réflexe de régulation jouera-t-il contre l'excès de vie qu'il a joué jadis contre l'excès de mort ? Car l'excès de vie est plus mortel encore. »

Jean Baudrillard

Le 22 février, les opposants au projet de centre d'enfouissement de déchets radioactifs de Bure ont été évacués par la force du bois Lejuc, à quelques heures de l'arrivée de Sébastien Lecornu, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique. Une opération musclée dénoncée par les associations en environnement qui réclament une véritable concertation sur un projet qui engage la sécurité de toute une région... Sur des centaines de milliers d'année



S.

Nous ne devons pas renoncer à la technologie mais la manier avec sagesse comme le ferait le docteur Jekyll en conservant à l'esprit la santé de la Terre et non celle des hommes. C'est la raison pour laquelle il est beaucoup trop tard pour le « développement durable » ; nous devons opter au contraire pour un repli durable. »

James Lovelock , " La revanche de Gaïa "



LE HERRISSON VOUS DONNE RENDEZ-VOUS AU PROCHAIN NUMERO

Pour agir, **FNE 90** a besoin de fonds. Aidez-nous à continuer notre combat pour un environnement sain et une nature préservée. Votre adhésion vous permettra de recevoir régulièrement des informations.

- Adhésion individuelle à FNE 90 : 10 €uros - Adhésion solidarité : 5 €uros (étudiants, sans emploi)
- Adhésion association : 30 €uros
- Je fais un don : 40 €uros - 50 €uros - Autre montant :pour soutenir les actions de **FNE 90**

Remplissez ce formulaire et renvoyez le à : **France Nature Environnement – Territoire de Belfort**
132 avenue Jean Jaurès – 90000 BELFORT. Chèque libellé à l'ordre de FNE 90

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :